



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 27 septembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Approbation des avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 14 septembre 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY

ONT DONNE POUVOIR :

Jean BIAGGINI	à	Marie Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Jean ZUCCARELLI	à	François Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI PIACENTINI	à	Marie Dominique GIAMARCHI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Françoise VESPERINI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Etienne PERFETTI, Mattea LACAVE.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance

OBJET : Approbation des avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la loi de finances 2017 modifiant l'article 1388bis du code général des impôts ;

Vu le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013 portant approbation de 27 engagements pour le rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers ;

Vu la charte nationale d'utilisation de l'abattement de la TFPB du 19 février 2013 pour les Quartiers Prioritaires de la Ville ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 21 juin 2016 approuvant les conventions triennales (2016-2018) d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour la qualité urbaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville avec les bailleurs et signées par l'ensemble des partenaires le 08 juillet 2016 ;

Considérant l'intérêt de prolonger ce dispositif pour la période 2019-2020 ;

Considérant les quatre bailleurs concernés sur les deux quartiers prioritaires de Bastia

Quartiers Sud :

- Erilia quartier Lupino, 210 logements concernés pour un montant annuel de 29 100 €
- Erilia quartier Montesoro : 1 190 logements concernés pour un montant annuel de 159 000 €
- Logirem : 419 logements concernés pour un montant annuel de 66 435 €
- Office HLM : 1 432 logements concernés pour un montant annuel de 189 000€

Centre ancien

- SEM Bastia : 37 logements concernés pour un montant annuel de 5 000€

Considérant le travail réalisé entre l'Etat, la CAB, la Ville de Bastia et les bailleurs ;

Vu l'avis du Bureau du 25 septembre 2018 ;

Vu le rapport n° 11 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Conseil du 27 septembre 2018

OBJET : Approbation des avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

APPROUVE

(A la majorité – Non-participation : Jean Joseph MASSONI)

Les projets d'avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ci-joint

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

28 SEP. 2018

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE PRESIDENT

Francois TATTI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.